

# La lettre

de

# UFE

Union Française de l'Electricité

l'Electricité, c'est l'avenir !

## l'Union Française de l'Electricité

N°11 / Janvier-Février 2010

### l'Edito

### « Taxe Carbone : pas de double peine pour les électriciens ! »



Fin décembre dernier, le Conseil Constitutionnel a rejeté le projet de loi sur la taxe carbone initialement prévue pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les Sages ont estimé que «l'importance des exemptions totales de contribution carbone étaient contraires à l'objectif de lutte contre le réchauffement

climatique et créaient une rupture d'égalité devant les charges publiques».

Au moment de la très prochaine concertation sur la nouvelle configuration de la taxe carbone, il paraît important de rappeler quelques points fondamentaux pour le secteur de l'électricité française.

Tout d'abord, et cela n'est pas assez souligné, la mise en oeuvre d'une **taxe carbone a vocation à être complémentaire au système des quotas**. C'est bien ce qui est prévu dans le projet de révision de la Directive 2003/96 « Taxation de l'Energie » en cours de décision.

Or, **l'industrie électrique est déjà soumise au système de quotas**, qui représente une charge importante pour elle. Elle est l'un des seuls secteurs français obligé d'acheter,

d'ores et déjà, une part de ses quotas d'émission. Et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le secteur électrique sera, de surcroît, le seul à devoir acheter 100 % de ses quotas pour couvrir ses émissions.

De fait, imposer une taxe carbone sur les centrales thermiques françaises conduirait donc à une **double peine** pour notre secteur.

Ajoutée au système de quotas, **une taxe carbone pénaliserait doublement les investissements décidés dans les moyens de pointe**, remettant en cause les conditions économiques ayant conduit à ces décisions d'investissement. Elle mettrait rapidement en difficulté l'équilibre offre-demande d'électricité en période délicate, comme celle que nous traversons cet hiver.

Cette situation conduirait, en outre, à un **recours accru à des importations d'électricité carbonée** provenant de moyens de production des concurrents européens moins taxés, ce qui alourdirait la balance commerciale du pays et le bilan carbone français.

**Pour l'ensemble de ces raisons, l'UFE demande une exonération totale de la taxe carbone dès l'année 2010.**

Robert Durdilly

Président de l'Union Française de l'Electricité

L'UFE vous présente ses meilleurs vœux pour 2010



## Evènements

en partenariat avec l'UFE :

■ 19 janvier 2010

7<sup>ème</sup> Colloque du Club Energie & Développement, présidé par le député François-Michel GONNOT, sur le thème « *Les entreprises françaises dans l'Europe de l'énergie en 2020* »

Lieu : Maison de la Chimie – Paris.

■ 16 février 2010

13<sup>ème</sup> Conférence Annuelle Energie 2010 « Les Echos », sur le thème « *Décarbonisation et Efficacité énergétique : les nouveaux défis* »

Lieu : Salons Hoche - Paris

■ Programme :

➤ Introduction

Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

➤ QUELLE POLITIQUE ENERGÉTIQUE EUROPEENNE APRÈS LE SOMMET DE COPENHAGUE ?

➤ LA RÉFORME DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

➤ LE MARCHÉ DU GAZ : QUELLES PERSPECTIVES ET QUELLE POLITIQUE TARIFAIRE ?

➤ Déjeuner- débat

Jean-François CIRELLI, Vice-Président, GDF SUEZ

➤ DÉCARBONISATION ET EFFICACITÉ ENERGETIQUE

➤ QUELLE ÉVOLUTION DU MIX ENERGÉTIQUE ?

Lieu : Salons Hoche - Paris

La lettre de l'Union Française de l'Electricité N°11 / Janvier - Février 2010

# Réguler et harmoniser le marché européen du carbone

**Le Paquet Energie-Climat a conduit à une profonde réforme du système communautaire d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les années 2013-2020. Très impliquée dans la mise en œuvre de ce marché européen du carbone, la France poursuit, au sein du Comité de Place France Carbone, le dialogue entre industriels, banquiers, associations et administration. L'UFE y sera représentée.**

L'été dernier, le groupe de travail de Jean-Michel Charpin a transmis à Jean-Louis Borloo et Christine Lagarde ses recommandations - auxquelles l'UFE a activement contribué - pour une organisation des enchères de CO<sub>2</sub> en France, basée sur un principe de transparence, de non discrimination et d'égalité d'accès pour toutes les entreprises.

Dans la continuité de ces travaux, les différents acteurs concernés poursuivent désormais leurs échanges au sein du Comité de Place France Carbone. Son objectif : contribuer à la mise en place d'un marché européen du car-

bone. Instrument financier de lutte contre le changement climatique, ce marché du carbone doit aussi permettre de développer des activités économiques autour de l'enjeu écologique. D'où la nécessité de disposer d'un cadre clair et stable en matière de fiscalité et de régulation des enchères, afin notamment de pouvoir valoriser le potentiel de la France en tant que place financière du carbone.

A ce titre, l'UFE rappelle les paramètres importants pour un bon fonctionnement du marché : **une plateforme unique d'enchères** au niveau communautaire, **une autorité de surveillance**, au niveau européen, des enchères et des marchés de quotas (spot, futures et dérivés) pourvue de pouvoirs d'enquête et de sanction, **un accès aux enchères ouvert à tous**, **une fréquence soutenue des adjudications** avec un volume unitaire faible, sans limitation des volumes d'achat, et **une grande transparence** avant (calendrier et volumes) et après (résultats) les enchères.

## L'UFE auditionnée à l'Assemblée Nationale

**Le 16 décembre dernier, l'UFE a été auditionnée par l'OPECST\*, à l'Assemblée Nationale, aux côtés d'EDF, de RTE, de la CRE, et de la DGEC. Interrogée dans un contexte de production très tendue à cause de la vague de froid qui sévissait depuis plusieurs jours, l'UFE a insisté sur la nécessité de mettre en place les moyens de rémunérer l'ensemble des capacités de production.**

Premier à intervenir, **Dominique Maillard, Président de RTE**, a précisé que les conditions météorologiques ont contraint les fournisseurs à recourir à des importations très élevées pour faire face au pic de demande dû à la vague de froid. Pointant du doigt les risques de coupures locales dans les deux régions de France les plus fragiles en termes d'approvisionnement électrique – PACA et Bretagne – il a appelé chacun à un comportement « responsable et citoyen ». Un appel à la sobriété énergétique entendu par les Bretons qui, le 21 décembre, ont, en effet, réduit spontanément leur consommation de 1,5%. En revanche, en PACA où des difficultés persistent sur la réalisation d'investissements nécessaires au renforcement des réseaux, des délestages ponctuels ont été rendus obligatoires pour éviter un incident de plus grande ampleur.

**Henri Proglio**, quant à lui, a fait le point sur le

parc de production d'EDF et exposé les mesures engagées pour revenir à un haut niveau de disponibilité à court/moyen termes.

**Robert Durdilly** s'est exprimé **au nom de toute la profession** des électriciens. Il a ainsi rappelé qu'aujourd'hui, dans un marché ouvert à la concurrence, **tous** les opérateurs, désormais, contribuent à l'équilibre du système électrique par leurs moyens de production, notamment au moment de la pointe de consommation.

Il a, par ailleurs, souligné la **solidarité exemplaire** dont ils font preuve pour maintenir cet équilibre offre-demande en mettant tous leurs moyens à disposition, dans des conditions financières qui leurs sont, aujourd'hui, plutôt défavorables. Il a particulièrement insisté sur le fait qu'actuellement, **le système électrique ne rémunère pas correctement :**

- d'une part, **les moyens de production à la pointe**, extrêmement onéreux, ce qui est préjudiciable aux investissements ;

- et d'autre part, **les offres d'effacement**, c'est-à-dire les interruptions volontaires de consommation, ce qui va à l'encontre des objectifs d'efficacité énergétique fixés dans le Grenelle Environnement.

*\*Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques*

# Actualité Sociale

## Nouvelle impulsion dans le dialogue social

**Un important accord relatif au dialogue social dans la branche des Industries Electriques et Gazières a été signé, le 14 décembre 2009, à l'unanimité des partenaires sociaux. Renforçant, notamment, les moyens alloués aux fédérations syndicales représentatives, ce texte donne une nouvelle impulsion au dialogue social des IEG qui avait connu quelques tensions au printemps 2009.**

L'accord sur le dialogue social est le texte qui définit régulièrement les modalités de fonctionnement des instances sociales de la branche des IEG. L'objectif du texte signé le 14 décembre était de trouver des moyens permettant de rénover et de moderniser le fonctionnement de ce dialogue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après une période de relations sociales dans un contexte tendu au printemps dernier, la volonté conjointe des partenaires était bien de redonner une impulsion à leurs échanges. Le nouvel accord, signé à l'unanimité, fixe ainsi de **nouvelles modalités de fonctionnement** avec **un meilleur partage** sur les orientations à donner au dialogue social en amont des négociations.

La périodicité des commissions paritaires de

branche a été modifiée pour mieux préparer les sujets et permettre, s'il s'avère nécessaire, d'accélérer des négociations sur un thème particulier.

Désormais aussi, les employeurs et les fédérations syndicales conviennent que la communication peut être commune sur des sujets unanimes, ce qui est une première en la matière.

Attestant d'une certaine maturité du dialogue, un relevé de positions sur les points de désaccord en cas d'échec de la négociation sera établi, ce qui est une nouveauté, là aussi.

Enfin, **un délégué de branche est créé**, en tant que représentant officiel de sa fédération au sein de la branche professionnelle des IEG.

**L'accord du 14 décembre renforce, par ailleurs, les moyens**, tant financiers qu'en crédit d'heures destinées à l'animation du dialogue social, alloués aux fédérations syndicales représentatives. Cet accord est le 5<sup>ème</sup> signé en 2009, après ceux sur les Primes et Indemnités, le Précompte de cotisations sur pension invalidité, les Mesures salariales 2010, et enfin, les Elections professionnelles 2010 (voir encadré).

**Quotas CO<sub>2</sub> pour les électriciens : le problème reste entier**

■ Le 16 décembre dernier, le Ministère de l'Énergie et de l'Écologie a abrogé un décret datant du 27 février 2009, qui visait à réduire de 10% les quotas d'émission de CO<sub>2</sub> des électriciens français, en application de la Loi de Finances Rectificative pour 2008.

Une mesure qui a permis, in extremis, de débloquer la totalité des 25 millions de tonnes de quotas carbone pour 2009 à tous les électriciens.

L'UFE se félicite donc que la situation 2009 ait été régularisée.

Pour autant, l'UFE souligne que les difficultés restent entières pour l'avenir sur deux volets majeurs, et invite les Pouvoirs Publics à trouver une solution viable et pérenne :

- d'une part, quant au volume encore insuffisant prévu en 2010, 2011 et 2012 pour les quotas de CO<sub>2</sub> destinés aux nouveaux industriels entrant dans le système d'échange de permis d'émissions de carbone ;

- d'autre part, quant à la subsistance de l'incompatibilité avec la réglementation européenne de la disposition française pour pallier ce volume insuffisant.



### EN BREF...

Un accord de branche a été conclu, le 11 décembre 2009, pour fixer la **date des élections professionnelles** pour l'ensemble des entreprises de la branche des industries électriques et gazières. Ainsi, la date de fin de scrutin est prévue au **25 novembre 2010**.

Cet accord enclenche un processus électoral qui s'étalera tout au long de l'année 2010.

Retrouvez l'Accord de Branche sur [www.ufe-electricite.fr/Activité des Commissions/Commission Sociale/Accords Collectifs](http://www.ufe-electricite.fr/Activité%20des%20Commissions/Commission%20Sociale/Accords%20Collectifs)

La lettre de l'Union  
Française de l'Électricité  
N°11 / Janvier - Février 2010

# L'électricité créatrice de valeur et d'emplois

En juin dernier, dans son étude « *Vision 2020 : Défi climatique, nouveaux enjeux électriques* », l'UFE a démontré la contribution majeure que l'électricité peut apporter, dans les années à venir, à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur énergétique en France. S'appuyant sur ses analyses, elle travaille désormais à valoriser la création d'emplois qu'apportera une évolution des profils de consommation dans l'électricité.

La « Vision 2020 » s'articule autour de trois axes majeurs : l'amélioration de la performance carbone des utilisations actuelles de l'électricité dans tous les secteurs, ceci afin de réduire leurs émissions ; l'accélération du remplacement des équipements (chauffage, transports...) les plus émetteurs (fioul, pétrole) par des équipements fonctionnant à base d'électricité à haute performance CO<sub>2</sub> ; un accroissement de la performance carbone du parc de production électrique français.

Ce scénario présente de nombreux effets induits positifs : une réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub>, un accroissement de l'indépendance énergétique de la France et un renforcement de sa sécurité d'approvisionnement.

Le bilan de cette étude démontre, par ailleurs, clairement, que la Vision de l'UFE comporte un fort gisement de croissance. Elle se place au cœur d'un **processus d'innovation technologique, de création de valeur industrielle et d'emplois** à l'horizon 2020. A ce titre, elle offre un potentiel de relance économique pour notre pays en favorisant l'émergence d'une filière électrique d'excellence.



Poursuivant ses travaux autour de sa « Vision 2020 », l'UFE est désormais en train de procéder à une analyse quantitative du **nombre d'emplois qui peuvent être attendus de la mutation de ce secteur** au sein duquel, à partir d'une base nationale solide, plusieurs acteurs pourraient devenir leaders à l'échelle européenne, voire mondiale. Le développement des **énergies renouvelables**, la **rénovation-isolation du bâti** représenteront, à n'en pas douter, un bassin d'emplois significatif.

Sur la base de ces analyses économiques, l'UFE contribuera activement aux réflexions en cours des pouvoirs publics telles que celles du Commissariat Général au Développement Durable du Ministère de l'Ecologie, sur les filières industrielles stratégiques de la croissance verte, ou encore celles du prochain plan de mobilisation sur le développement des métiers de la croissance verte de Valérie Létard.



La lettre de l'Union Française de l'Electricité :

Direction de la Communication  
9, avenue de Friedland  
75008 Paris

Directeur de publication :  
Nicolas Bouley

Secrétariat de rédaction :  
Céline Langlois

Rédaction :  
Anne Chenu

Photos :  
UFE, Fotolia

Mise en page/Impression :  
Murcar Graphique  
Imprimé en France

